

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 Novembre 2021

Etaient présents : GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : JUGUET Yann (procuration PICHON Céline), MARION Pierre-Alain, FATON Stéphanie.

Absente : ARTEL Laëtitia

Secrétaire de séance : MERCIER Michel

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Bâtiment Mairie : devis de remplacement de la chaudière

La décision est reportée au prochain conseil, les élus demandent des précisions sur les durées de garantie et l'enlèvement de l'ancienne cuve fioul.

2. Station d'épuration : devis de nettoyage de la bâche tampon

Mr JL Godard rappelle que Mr Nicod, en charge de l'assistance technique de la station d'épuration, a demandé dans son dernier rapport le nettoyage des bâches tampons, il présente les deux devis des entreprises qui ont fait le déplacement :

- A2S Assainissement : 661.05€ TTC, la facture sera établie en fonction du volume réellement pompé qui ne devrait pas dépassé ce qui a été prévu au devis.
- Franche-Comté Assainissement : 1767.60€ TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise A2S Assainissement.

3. Bois : décisions modificatives

Mme le Maire informe qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires dans le budget Bois.

Il reste à régler les travaux de maintenance 2021 et la facture d'abattage/façonnage dans la parcelle 12. Augmentation du compte 611 en dépenses de fonctionnement pour 3600€, la section de fonctionnement reste en suréquilibre.

En investissement il faut prévoir l'achat de la parcelle SAFER, la facture du dépôt de dossier plan de relance et celle des travaux sylvicoles 2021.

Augmentation du compte 2117 en dépenses d'investissement : 11000€

Augmentation du compte 021 en recettes d'investissement : 11000€

Augmentation du compte 023 en dépenses de fonctionnement : 11000€

La section de fonctionnement reste en suréquilibre après opération

Accord à l'unanimité.

4. Taxe d'aménagement

Mme le Maire rappelle que les élus doivent impérativement délibérer au titre de la taxe d'aménagement, avant le 30 novembre 2021, s'ils souhaitent modifier le taux actuellement à 1% et les exonérations applicables à compter du 01/01/2022. A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier ni le taux de la taxe

d'aménagement ni les exonérations.

5. Prix de l'eau 2022

Mme le Maire rappelle qu'en vue principalement de tendre vers l'équilibre de notre budget eau ainsi que vers une harmonisation des prix de l'eau sur toute la CCA800, il convient de poursuivre l'augmentation de notre prix de l'eau. Après délibération le conseil municipal fixe le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau 2022 : 1.37€/m3.

Location compteur petit volume : 20€.

Location compteur gros volume : 36€.

Accord à la majorité (7 Pour, 1 Contre).

6. Prix de l'assainissement 2022

Mme le Maire rappelle que pour les mêmes raisons évoquées précédemment, il convient non seulement de poursuivre l'augmentation du prix de l'assainissement et également d'instaurer une part fixe. Cette dernière sera appliquée à chaque logement ou entreprise (y compris dans le cas de bâtiment collectif branché à un compteur commun) raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif.

Cette nouvelle disposition vient s'ajouter à l'article 12 « redevance assainissement » du chapitre II « Les eaux usées domestiques » du règlement communal de l'assainissement collectif voté par le conseil municipal le 26/10/2007.

Mme le Maire propose de fixer le prix de l'assainissement comme suit :

Prix de l'assainissement 2022 : 1.80€/m3.

Part fixe : 22€.

A l'unanimité, le conseil municipal, valide ces tarifs et l'ajout au règlement d'assainissement collectif.

7. Convention avec la trésorerie pour le rôle eau/assainissement

La trésorerie de Levier, en charge du recouvrement des titres émis par la commune, souhaite mettre à jour notre dossier et propose la signature d'une convention pour l'envoi des factures eau/assainissement. Mme le Maire fait la lecture de la convention. Accord à l'unanimité.

8. Bâtiment Cure

Mme le Maire informe les élus des dernières interventions des entreprises Menuiserie Girard et Cuenot Energies dans le logement du RDC du bâtiment.

Un courrier sera adressé aux locataires des deux logements pour demander de ne pas fermer la porte d'accès principale du bâtiment en journée.

POINTS A VOIR

- Questionnaire pour le futur lieu culturel : sera à retourner dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le 22 novembre.
- Questionnaire du SIVOM : les élus en ont pris connaissance et n'ont rien à ajouter, il sera transmis au Président du SIVOM.
- Traitement des boues de la station d'épuration : Mme le Maire informe avoir reçu un accord de l'Agence de l'eau pour la demande de subvention de 15000€, Mr JL Godard se chargera de contacter les entreprises pour prévoir une nouvelle déshydratation.

- Colis de Noël : Mme C. Pichon et Mr JY. Rolet se chargeront de la confection des colis.

COURRIERS DIVERS

- EPAGE Haut Doubs Haute Loue : une réunion d'informations sur la démarche Natura 2000 et la feuille de route pour les 10 ans à venir est prévue le 17 novembre, Mr JL Godard et Mme le Maire représenteront la commune.
- Opération brioches 2022 : l'Adapei informe la commune des dates soumises à l'approbation du Préfet par ordre de priorité soit du 4 au 10 avril, soit du 28 mars au 3 avril.
- Club du 3^{ème} âge : remerciements pour la subvention reçue et transmission du compte rendu financier.
- Collège Emile Laroue : transmission du compte-rendu de l'AG du 21/09/2021 suite au versement de subvention.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- Fleurissement : les élus remercient Mme Joëlle Rolet et Mr Corentin Rolet pour leur implication et l'attention qu'ils ont portée à l'entretien du fleurissement de la commune.
- Signalisation : l'entreprise Signaux Girod a posé le dernier panneau sur la commune. Mr V. Godard signale l'absence de panneau indicateur pour la rue du Four.
- Lampes de rue : Balanche SARL a informé la commune d'un nouveau retard de livraison des fabricants pour les derniers éléments attendus, l'entreprise passera malgré tout régler les horloges.
- Mr Y. Juguet, ne pouvant être présent à la réunion, a informé par mail les élus des nombreuses infractions commises rue des Tours par l'irrespect des panneaux « sens interdits sauf riverains » et par le mépris des arrêtés municipaux pris par Mme le Maire, ceci notamment lors des entraînements et des matchs de foot. Il déplore également des insultes à son encontre lorsqu'il fait des remarques, en sa qualité d'officier de police judiciaire, aux contrevenants. Certaines entreprises qui avaient pris l'habitude d'emprunter cette rue n'ont pas changé leurs habitudes.
Sur ce sujet, un courrier sera transmis au Président de l'AS Haut-Lison, les entreprises concernées seront contactées par téléphone, la gendarmerie poursuivra ses contrôles. Mme le Maire informe que les comportements inappropriés à l'égard des personnes investies d'un mandat électif ne peuvent être tolérés.

La séance est levée à 23h15.

A Villeneuve d'Amont, le 16/11/2021.



Mme le Maire